



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL en date du VENDREDI 12 AVRIL 2013

Date de convocation : 4 Avril 2013

Etaient présents : MM. DUBOIS Pierre, MAUBOUSSIN Rémy, POIRIER Christophe BOURREAU Jean-Christophe, Mme RIVOL Fabienne, Adjointes ; MM. BONSERGENT Damien, LÉBOUCHER Jean-Marie, Mmes BOULARD Christelle, BENOIST Claire & RAYNAUD Magali
Formant la majorité des membres en exercice

Absents : Mme DESLIS Laurence et M. LAFFONT Arnaud, excusés ;

Madame Marie-Christine RAYNAUD, attachée territoriale assistait également à la séance.

Monsieur Pierre DUBOIS, Maire, ouvre la séance à 19h dans la salle du conseil municipal; Il procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal a désigné M. Jean-Marie LÉBOUCHER, secrétaire de séance.

Monsieur DUBOIS rappelle l'ordre du jour :

- * Subventions 2013
- * Répartition des sièges au Conseil Communautaire (loi du 16/10/2010 sur la réforme des collectivités territoriales)
- * Maitrise d'ouvrage des travaux connexes liés à la LGV – autorisation de signature de convention
- * Affaires et questions diverses

1/ subventions – exercice 2013

Après l'étude des demandes par les membres de la commission finances, Sur proposition de Monsieur le Maire, et, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions ci-après :

ORGANISMES	MONTANT ALLOUE
C.C.A.S. de Lavardin	1.500 €
Aînés Ruraux de Lavardin	500 €
A Petits Pas	700 €
Chemin des Arts	500 €
Eclectique Lavardin	500 €
Tennis de Table de Lavardin	500 €
APE des Petits Quintois et Lavardinois	500 €
Comice Agricole canton de Conlie	150 €
Anciens Combattants Domfront-Lavardin	50 €
Judo Club de l'Antonnière	90 €

L'entretien avec l'association Carpe Nord 72 n'ayant pu avoir lieu, la demande de subvention à cette association sera étudiée lors du prochain conseil municipal.

200 € supplémentaires sont alloués à « A Petits Pas » pour leur participation lors du comice de septembre engendrant des frais de présentation supplémentaire.

2/ Répartition des sièges au Conseil Communautaire lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux

Monsieur le Maire expose au conseil qu'en application de l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales, une nouvelle composition des EPCI à fiscalité propre doit être fixée à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux ;

Cette nouvelle composition est déterminée par accord local à la majorité qualifiée des communes membres, ou à défaut d'accord (et pour les communautés urbaines et métropoles) à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne en application des III et VI de l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales.

Vu l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commune de LAVARDIN est membre de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise ;

Considérant qu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux, tous les EPCI à fiscalité propre changeront de nombre de conseillers et de répartition des sièges ;

Considérant qu'en cas d'accord local, les communes membres doivent délibérer sur cette nouvelle composition 6 mois avant le 31 décembre de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux ;

Considérant qu'en cas d'accord local, le nombre total de sièges ne peut excéder de plus de 25% le nombre de sièges qui serait attribué en application de l'article L.5211-6-1 III et VI et que la répartition des sièges tient compte de la population de chaque commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Lavardin approuve le nombre et la répartition suivante des sièges au sein de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise) compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux :

	Population municipale 2013	REPARTITION des SIEGES
Conlie	1869	3
Tennie	1051	2
Domfront en Champagne	971	2
La Quinte	832	2
Degré	740	2
Lavardin	740	2
Ste Sabine s/Longève	676	2
Mézières s/s Lavardin	659	2
Neuvillalais	579	2
St Symphorien	561	2
Cures	529	2
Bernay en Champagne	458	2
La Chapelle St Fray	421	2
Neuvy en Champagne	378	2
Ruillé en Champagne	316	2
Total	10 780	31

3/ Maîtrise d'ouvrage des travaux connexes liés à la LGV – Autorisation de signature de convention

Monsieur le Maire indique que la commune doit se prononcer sur l'organisation de la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes consécutifs aux opérations d'aménagement foncier agricole et forestier menées sur le territoire de la commune en raison du projet LGV Bretagne -Pays de la Loire.

Il indique que les travaux connexes comprennent l'ensemble des travaux énumérés aux articles L121-17 et L121-18 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) pour les travaux de voirie communale et départementale et à l'article L123-8 pour les autres travaux.

Ils sont regroupés en 4 catégories de travaux et comportent essentiellement les travaux suivants :

- **les travaux d'aménagement de sols** : remise en état de culture d'anciens chemins, arrachage de haies, arasement de talus, comblement de fossés, clôtures, entrées de parcelles ;
- **les travaux de voirie** : Création de nouveaux chemins ruraux, modification de tracé des chemins ruraux, voies communales et départementales ;
- **les travaux hydrauliques** : création de fossés, zones tampon, bassins de rétention, noues, busages, passerelles ;
- **les plantations**, y compris leur entretien pendant 3 ans à l'issue de leur réalisation.

La Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de La Milesse, Aigné, La Quinte, Degré et Lavardin, en application de l'article R 123- 8-1 du CRPM, dans sa séance du 05 février 2013 propose que la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes soit assurée par les communes.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux l'organisation envisagée de la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes et la délibération de principe prise par la commune de Lavardin le 07 décembre 2012 acceptant le schéma suivant :

- la commune de Lavardin assure la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes à l'aménagement foncier agricole et forestier lié à la LGV Bretagne-Pays de la Loire prévus sur son propre territoire ;
- elle confie ensuite cette maîtrise d'ouvrage des travaux connexes à la commune de La Milesse, dite commune unique, en application de l'article 2II de la loi du 12 juillet 1985, dite loi MOP, relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;
- elle accepte que cette maîtrise d'ouvrage soit par la suite déléguée, en application de l'article 3 de la loi MOP précitée, à la Société Publique Locale, dénommée « Agences des Territoires de la Sarthe » en cours de constitution.

La commune de La Milesse, siège de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) de La Milesse, Aigné, La Quinte, Degré et Lavardin a accepté lors d'une réunion en date du 26 octobre 2012 d'assurer le rôle de commune unique.

Monsieur le Maire indique que ce schéma implique l'intervention de 2 conventions :

- une convention financière entre Eiffage Rail Express, (ERE), maître d'ouvrage de la LGV et la commune de La Milesse pour l'ensemble des travaux connexes à la charge de ERE sur l'ensemble des 5 périmètres d'aménagement foncier définis dans le département de la Sarthe en raison du projet LGV. La commune de Lavardin n'en sera pas signataire.

- une convention entre la commune de Lavardin et la commune de La Milesse définissant les modalités du transfert de la maîtrise d'ouvrage et les obligations de la commune de Lavardin pour les travaux connexes définis au programme de travaux et qui ne seraient pas pris en charge financièrement par ERE.

Il informe les conseillers municipaux du contenu de la convention à intervenir entre la commune de Lavardin et la commune de La Milesse et donne lecture du projet de convention proposé.

VU les articles L121-17, L121-18, L123-8, R 123- 8-1 et L133-2 du CRPM

Vu la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

Vu la demande de l'association des communes traversées par la LGV en date du 5 avril 2012 ;

Vu les délibérations de principe de la commune de La Milesse en date du 26 octobre 2012 et de la commune de Lavardin en date du 07 décembre 2012 ;

Vu la proposition de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de La Milesse, Aigné, La Quinte, Degré et Lavardin en date du 05 février 2013 ;

Après en avoir délibéré, la commune décide:

- d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes à l'aménagement foncier agricole et forestier lié à la LGV Bretagne-Pays de la Loire qui seront prévus sur son propre territoire
- de confier ensuite cette maîtrise d'ouvrage des travaux connexes à la commune de La Milesse qui la déléguera par la suite à la Société Publique Locale dénommée « Agences des Territoires de la Sarthe » en cours de constitution.
- de financer les travaux connexes non pris en charge par ERE qui seront inscrits au programme de travaux en accord avec la commune ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention avec la commune de La Milesse

5/ Affaires diverses

Local Jeunes:

M. le Maire rappelle qu'une charte avec les adolescents Lavardinois a été mise en place pour la mise à disposition du vestiaire ; dans celle-ci, il était demandé à ces jeunes Lavardinois de ne pas aller au local lors des locations à la cantine ; or, ceux-ci restaient à l'extérieur, autour de la cantine et du vestiaire.

Il est proposé de modifier cette charte et de mettre à disposition le vestiaire, même pendant les locations à la cantine, sous réserve :

- de stationner leurs cyclos, près des chalets du CIE Vinci ;
- de ne pas circuler avec leurs cyclos devant la cantine ;
- de donner, si on leur demande, le n° de téléphone d'un responsable élu aux usagers de la cantine.

La charte sera modifiée, signée du Maire et des 4 jeunes responsables de Lavardin et affichée dans le vestiaire.

Défibrillateur :

Monsieur le Maire informe les élus que la 4C renouvelle son opération de commande groupée de défibrillateurs ; sur proposition de M. le Maire, le CM, à la majorité des membres présents, décide l'acquisition d'un nouvel équipement. Celui-ci sera mis à la disposition lors des manifestations liées au comice. Une modification des crédits est nécessaire à l'opération 91 - Mairie pour cet investissement (défibrillateur 1173.40 € HT+ boîtier + signalétique).

Dates :

Troc Plants : Samedi 4 Mai de 9h à 12h + récompenses des maisons fleuris 2012 et du concours Photos Animaux 2012

Sous réserve : Réunion Publique vendredi 3 mai à 18h à la salle ;

Prochains conseils municipaux :

- Jeudi 23 Mai - 19h ; Vendredi 28 Juin - 19h ; Lundi 2 ou Mardi 3 Septembre - 19h ;
- Vendredi 25 Octobre - 19h ; Vendredi 6 Décembre - 19h

Tour de table des Elus :

JC Bourreau rappelle que l'accueil de loisirs pendant les vacances de Février a été un succès avec une forte participation des familles de Lavardin ; concernant l'école : 76 élèves à Lavardin et 68 à La Quinte ; 74 rationnaires à la cantine ; accueil de loisirs pendant les vacances de Pâques jusqu'au 30 avril + traçage des jeux par les adolescents de la commune. CF avec M. Mauboussin pour l'achat de peintures.

A assisté à la démonstration d'un broyeur, à l'initiative de la 4C (projet intercommunal). Problème pour le stockage des branches.

D Bonsergent : constate le dépôt de déchets près du lampadaire, parking de l'école ; peut-être prévoir la pose d'une poubelle ? ; a vu une publicité pour une table de tennis de table en béton ; à voir sur un prochain budget investissement ?

Magali Raynaud : - terrain de bosses près du lotissement : celles-ci seront-elles enlevées ? Aménager un chemin piétonnier pour relier la rue Claude Monet. Ces travaux seront à faire en même temps (les dernières conditions climatiques actuelles n'étaient pas propices à ce genre de travaux).

-a participé bénévolement à la surveillance de la sieste des élèves et a constaté que les chaises n'étaient pas confortables ;(il n'est pas prévu l'achat de nouvelles chaises)

- demande qu'il soit rappelé à M. Péan d'éviter de tondre l'après-midi pendant la durée de la sieste.

- trouve l'idée du vélo fleuri pour le comice très positive

C Benoist : informe qu'elle a été contacté pour l'installation d'une éolienne ; trouve étrange ce type de démarche commerciale sachant que cela n'est pas précisé dans le PLU

Suite à l'installation des 6 nouvelles chaînes TNT, connaît des problèmes de réception d'autres chaînes ;

F Rivol a contacté M. Busson pour le remplacement de M péan pendant ses congés d'été ; celui-ci assurera 9h les semaines 32 et 33 ; pour la semaine 34, les travaux (arrosage, lagune) seront assurés par Christophe Poirier et elle-même ;

JM Leboucher informe les élus de l'état d'avancement de l'organisation du comice ; les tickets repas sont mis en vente ; les activités du dimanche après-midi sont réglées (défilé vélo fleuri, majorettes, vieux tracteurs) ; recherche des bénévoles pour le repas du samedi soir.

C Poirier demande que soit relancé M. Brasseul pour les travaux de lamier sur les routes communales.

R Mauboussin informe qu'il a participé, avec Christelle Boulard, à une formation sur la législation funéraire organisée par l'association des maires et adjoints de la Sarthe ; d'autre part, il a rencontré, Mme Legras, domiciliée rue de la Tranquillité, qui s'inquiète sur l'augmentation de la circulation dans sa rue avec la création du lotissement du « Haut Lieu »

Séance levée à 21H.